

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1370

présenté par

M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Tout nouveau projet industriel de plus de 500 000 mètres carrés est conditionné à l'étude de modes de production alternatifs.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise d'une part à attirer l'attention du gouvernement sur les externalités négatives des gigafactories (tant pour l'environnement que la santé économique du tissu local industriel) et à réfléchir à des projets industriels alternatifs. Conjuguer réindustrialisation, transition écologique et emploi ne passe pas nécessairement par le développement des gigafactories, dont la taille interroge et inquiète à l'heure du dépassement des limites planétaires. Il semblerait que les megafactories soient aujourd'hui l'alpha et l'oméga de la réindustrialisation et la décarbonation. D'autres modèles sont possibles et souhaitables, comme les micro-usines, dans une logique de proximité avec les clients et les fournisseurs et dans une logique d'économie des ressources. Si les micro usines n'ont pas vocation à remplacer les grands sites industriels, il faut voir ces micro usines comme des intermédiaires entre les entreprises et les sites industriels traditionnels, un maillon qui peut fluidifier l'industrialisation et servir d'aide à la production (par exemple de batterie ou de semi conducteurs).

Cet amendement vise aussi à interpeller le gouvernement sur la nécessaire prise en compte des stratégies et dispositifs d'accueil, de consolidation et d'adaptation des tissus industriels locaux. La réindustrialisation ne se fera pas sans les petites et moyennes industries implantées dans les

territoires, leur structuration et consolidation. Les filières existantes doivent à tout prix être maintenues dans le projet de réindustrialisation du gouvernement.